

# Orientation après la 3e : comprendre les étapes

Vœux d'orientation définitifs et choix d'établissement du 4 au 26 mai 2026

## 1. Deux décisions différentes (et souvent confondues)

### ❖ L'orientation

C'est le choix de la voie de formation :

- 2de générale et technologique
- 2de professionnelle
- CAP (1re année)

### ❖ L'affectation (choix d'établissement)

C'est le choix du lycée et de la formation précise (ex : bac pro commerce dans tel lycée).

➡ Important :

On décide d'abord de la voie, puis de l'établissement.

## 2. Les vœux d'orientation définitifs (3e trimestre)

Au 3e trimestre, vous formulez vos vœux d'orientation définitifs (jusqu'à 3, classés par ordre de préférence).

Exemple :

1. 2de générale et technologique
2. 2de professionnelle
3. CAP

Ce que fait le conseil de classe :

- Il propose une orientation
- Si vous êtes d'accord → cela devient la décision d'orientation
- En cas de désaccord → un dialogue s'engage avec le chef d'établissement

➡ Seules les formations compatibles avec la décision d'orientation pourront être demandées ensuite.

### 3. Le choix des établissements (affectation)

Une fois la voie validée, vous formulez des vœux d'établissements et de formations.

Exemple :

- 2de GT → lycée de secteur
- Bac pro → lycée X, lycée Y
- CAP → établissement Z

À savoir :

- Vous pouvez faire plusieurs vœux (jusqu'à 10 maximum)
- L'affectation dépend :
- de la décision d'orientation
- (Pour la voie professionnelle) : des capacités d'accueil et le dossier de l'élève

### 30 juin : résultat et inscription

Vous consultez le résultat d'affectation

- Vous devez inscrire votre enfant rapidement dans l'établissement obtenu

### 4. Tout se fait en ligne

Les démarches se font via Scolarité Services (EduConnect) :

- Saisie des vœux d'orientation
- Consultation des avis du conseil de classe
- Choix des établissements
- Résultats et inscription

### Points de vigilance

✓ Bien distinguer :

- Orientation = voie
- Affectation = établissement
- ✓ En voie professionnelle mettre plusieurs vœux pour sécuriser le parcours

✓ Respecter les délais (sinon les choix peuvent être perdus)

✓ En cas de désaccord :

→ ne pas attendre, prendre contact avec l'établissement